



Attestation d'agrément d'une Association par l'Université de Lille

L'Association :

A déposé les documents nécessaires à l'agrément par l'Université de Lille pour l'année universitaire **2018-2019** :

- ✓ Liste des membres du bureau respectant la parité F/H (fiche de renseignement association 2018-2019) ;
- ✓ Charte d'agrément signée ;
- ✓ Attestation de participation aux formations soirées responsables (ASR) et contre les violences sexuelles et sexistes
- ✓ Récépissé de création ou de modification de la préfecture ;
- ✓ Statuts de l'association ;
- ✓ Parution au Journal Officiel ;
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile.

Date de fin de validité :

(Si la date de fin de validité ne va pas jusqu'au 30 juin 2019, merci de transmettre au BVEH la nouvelle attestation d'assurance dès son renouvellement)

Ce document atteste l'agrément et pourra servir pour les dossiers de demande de subvention FSDIE par exemple.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le xxxxx,

Bureau Vie Étudiante et Handicap

- Campus Cité Scientifique
- Campus CHR
- Campus Moulins
- Campus Pont de Bois